

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire concernant la déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines et superficielle, de l'instauration de périmètres de protection, l'autorisation de prélèvement d'eau et de la mise à disposition de l'eau destinée à la consommation humaine concernant les forages et de la prise d'eau « la Rouillerie » situés sur les communes de CALIGNY et MONTILLY SUR NOIREAU présentée par la communauté d'agglomération FLERS AGGLO

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

**du mardi 19 mars 2024 à 17h00 au jeudi 18 avril 2024 à 12h00, dans la commune de CALIGNY**

Le commissaire enquêteur est M. Philippe BEDEL. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François CHERIER est nommé commissaire enquêteur suppléant..

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies de CALIGNY et MONTILLY SUR NOIREAU sur support papier à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'ARS de Normandie Délégation départementale de l'Orne • Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex Tél 02.31.70.96.96

Toute personne peut dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Afin de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur siègera à la mairie de **CALIGNY** :

mardi 19 mars 2024	De 17h à 19h00
jeudi 28 mars 2024	De 10h à 12h
samedi 6 avril 2024	De 9h à 12h
Mardi 9 avril 2024	De 17h à 19h00
jeudi 18 avril 2024	De 10h à 12h

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de CALIGNY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : le bourg 61100 CALIGNY
- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête (DUP & parcellaire) déposés en mairie de CALIGNY et mis à la disposition du public
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5163>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) ou sur support papier à la mairie de CALIGNY.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CALIGNY ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.